

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE**

DELIBERATION N° 2022/41

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 5 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le cinq mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 28 avril 2022

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 13
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Jérôme MERCOYROL, Philippe EUVRARD, Tiphaine FARGIER, Simone GUICHARD, Michel PREVOST, Sophie ALLEOUD.

Excusé(e)s : Bernard PUEYO (procuration à Michel PREVOST), Catherine LEYNON (procuration à Carole THOMAS).

Absent(e)s :

Jérôme MERCOYROL a été élu secrétaire.

Objet : Signature de la Convention Territoriale Globale 2022-2026 entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche (CAF), la Communauté de Communes Ardèche Rhône-Coiron et la Commune d'Alba-la-Romaine.

La Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2026 sur le territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron est une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé :

- sur les champs d'interventions communs : accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, logement et habitat,
 - adapté aux enjeux du territoire et à la diversité des besoins sociaux des habitants (information, accessibilité aux services, prise en compte des besoins spécifiques des familles...),
 - pour une impulsion nouvelle du partenariat en faveur du développement global des territoires,
 - constituant un levier pour déployer la politique et les priorités stratégiques de la CAF de l'Ardèche au plus près des besoins des familles.

Cette convention a été co-construite avec les acteurs du territoire, après une phase de diagnostic partagé.

L'objectif de la CAF et des partenaires est de co-piloter et structurer les politiques familiales et sociales territoriales avec les collectivités territoriales et tous les acteurs locaux sur chaque champ d'intervention, dans une logique de développement de l'offre et d'investissement social. La CAF apporte une participation financière et en matière d'ingénierie.

Dans le cadre de cette convention, la Commune d'Alba-la-Romaine a proposé trois actions spécifiques de proximité, correspondant aux besoins de la population de son territoire :

- permettre l'accès au numérique pour toute la population, de manière collective et individualisée, par l'intervention durable d'un conseiller numérique (initialement recruté grâce au dispositif France Relance Numérique),
- - développer une politique Enfance Jeunesse sur la Commune, notamment à travers la formation des agents communaux et la création d'actions spécifiques (accueil extra-scolaire du mercredi, création d'équipements de proximité),
- favoriser l'expression et la rencontre des habitants dans un espace approprié dénommé La Maison des Habitants, faciliter l'émergence de projets de solidarité et d'entraide au sein de cet espace et promouvoir le pouvoir d'agir des habitants sur ces questions.

Ces trois actions ont été validées par le Comité Technique de la Convention Territoriale Globale et doivent être présentées au Comité de Pilotage pour validation.

La Commune devra ensuite signer une convention tripartite entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, la Communauté de Communes Ardèche Rhône-Coiron et la Commune d'Alba-la-Romaine.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE les termes de la convention.

AUTORISE le Maire à signer la convention Territoriale Globale entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, la Communauté de Communes Ardèche Rhône-Coiron et la Commune d'Alba-la-Romaine.

Envoyé en préfecture le 10/05/2022

Reçu en préfecture le 10/05/2022

Affiché le

SLOW

ID : 007-210700050-20220505-202241-DE

DONNE pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 5 mai 2022

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 6 mai 2022
Le Maire
Pierre LAULAGNET

